

## ORDRE DU JOUR

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des PV des AG précédentes des 19/06/2021 et 25/10/2021
2. Rapports du Conseil d'Administration
  - Rapport moral du Président
  - Rapport d'activité du Secrétaire Général
  - Rapport financier du Trésorier

### Annexes

Rapport du responsable de l'Equipe Technique Régionale

Rapport d'activité des commissions régionales

3. Présentation de l'arrêté des comptes annuels 2021
4. Rapport des commissaires aux comptes
5. VOTE d'approbation valant quitus de gestion au conseil d'administration de la ligue : rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent
6. Affectation du résultat
7. Présentation et approbation des budgets
  - Révisé du budget 2022
  - Prévisionnel 2023
    - dont cotisation club régionale
8. Autres questions portées à l'ordre du jour
9. Informations fédérales
10. Questions diverses

<b><u>PRESENTS</u></b>	
<b><u>MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE</u></b>	Pascal MARTINS ; Laetitia LOISEAUX ; Gerard JAQUET ; Valérie SCHULER ; François BLUEM ; Didier KOENIG ; Roland MAYANCE ; Vincent FOURNIER ; Audrey BERI ; Lionel BRECKLE ; Sandrine BRUGGER ; Patrick FELTES ; Pascale PIERROT-CRACCO
<b><u>CONSEIL D'ADMINISTRATION (et représentants)</u></b>	Jean-Louis Duvergey ; Dominique PARAMANOFF ; Frantz RALITE ; Joëlle LECHLEITER ; Eric BEFORT ; Sébastien CAQUAS ; Jacqueline FARGEIX ; Marie-Paule PANZA ; Murielle GERNY Christophe RASQUIN ; Sandrine BRELET-SANDERE ; Thierry MASSON ; Jean-Max TYBURN ; Jean-Luc CARDOSO ; Pierre SALVE ; Giselle GACOIN ; Gilles BOLMONT
<b><u>ETR</u></b>	Sébastien GIRARDEY ; Yannick FOUSSE
<b><u>RAF</u></b>	Corentin KOENIG
<b><u>EAR</u></b>	
<b><u>MEMBRE DE DROIT</u></b>	Jérémy SCHNEIDER ; Bernard MESSNER
<b><u>INVITES</u></b>	Pierre-Emmanuelle MORIN (CAC) ; Nicolas BONHOURE (CAC)

**Conditions de quorum :** (article 5 des statuts de la LGEJ) Pour valablement délibérer, l'assemblée générale doit réunir au moins la moitié des membres représentant ou au moins la moitié des voix. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée à une date ultérieure sur le même ordre du jour et suivant les mêmes modalités ; elle statue alors sans condition de quorum.

**Quorum :** L'AG étant un report de l'AG du 25/06/2022, les conditions de quorum ne sont pas obligatoire pour valablement statuer.

Monsieur le président de la Ligue Grand Est de Judo, Jean-Louis DUVERGEY, remercie les membres de l'assemblée et les invités de leur présence, excuse les personnes empêchées et ouvre officiellement l'assemblée générale ordinaire à 19h00. Les conditions de quorum n'étant pas obligatoire, l'assemblée peut délibérer valablement selon l'ordre du jour. Une minute de silence est observée afin de rendre hommage aux personnes proches du judo disparues cette année.

M. le président remercie Mme. Magali BATON, vice-présidente - secrétaire générale de la Fédération

de sa présence.

M. le président félicite toutes les équipes de la ligue et des départements du travail effectué lors des dernières années difficiles. Il reste persuadé que le judo de la région saura remonter la pente. Il salue et souhaite la bienvenue aux nouveaux salariés de l'ETR : Sandrine BRUGGER, Vincenzo LA MANNA et Loïc CHAPLET.

Il remercie les deux cabinets de commissaires aux comptes, le cabinet MORIN et le cabinet ALBOUY, de leurs travaux et de leur présence ce soir.

M. le secrétaire général Frantz RALITE, indique le souhait du bureau directeur d'inscrire officiellement dans les statuts la possibilité d'organiser les réunions statutaires en visio conférence. Ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

### **POINT 1. Approbation des PV des AG précédentes des 19/06/2021 et 25/10/2021**

→ *Les procès-verbaux des dernières AG sont approuvés à l'unanimité des membres présents.*

### **POINT 2. Rapports du Conseil d'Administration**

Jean-Louis DUVERGEY présente son rapport moral dressant le bilan de l'année écoulée. Il félicite toutes les équipes du travail effectué et d'avoir relevé le nombre de licenciés à 37 000 licences, soit plus de 7 000 licences en un an.

Les rapports du secrétaire général et du trésorier ne donnent lieu à aucune remarque ou question. Tous les deux saluent les arrivées de Sandrine BRUGGER au poste de chargée de développement sur le comité du Haut Rhin, de Loïc CHAPLET au poste de CTF chargé de développement du para judo et de Vincenzo LA MANNA au poste de CTF entraîneur du pôle espoirs de Strasbourg.

Le directeur technique régional Yannick FOUSSE et les responsables de commissions présentent leur rapport à l'assemblée.

### **POINT 3. Présentation de l'arrêté des comptes annuels 2021**

Dominique PARAMANOFF, trésorier, présente l'arrêté des comptes 2021.

L'exercice comptable 2021 est excédentaire à hauteur de 59 297 euros. Ce résultat s'explique en partie avec le maintien en 2021 des dernières recettes reçues au titre du projet Interreg et aux coûts d'emploi qui ont été diminués du fait de l'activité partielle et des exonérations URSSAF.

Un point de vigilance est apporté quant au résultat exceptionnel d'une année exceptionnelle : sans cette situation particulière expliquant l'excédent, avec une activité sportive complète et sans réaction, la ligue pourrait faire face à des difficultés financières.

#### **POINT 4. Rapport du commissaire aux comptes**

Pierre-Emmanuel MORIN, commissaire aux comptes, et Nicolas BONHOURE, commissaire aux comptes, ont fait parvenir un rapport relatif aux comptes annuels, transmis aux membres du CA. Ils certifient que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Aucune remarque particulière n'est formulée par les commissaires aux comptes.

#### **POINT 5. VOTE d'approbation valant quitus de gestion au conseil d'administration de la ligue : rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent**

Frantz RALITE invite l'assemblée générale à se prononcer par un vote d'approbation.

- *L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration à l'unanimité des membres présents.*

#### **POINT 6. Affectation du résultat**

Dominique PARAMANOFF propose d'affecter l'excédent annuel aux fonds propres de l'association.

- *L'assemblée approuve l'affectation du résultat à l'unanimité des membres présents.*

#### **POINT 7. Présentation et approbation des budgets : Révisé du budget 2022, Prévisionnel 2023 (dont cotisation club régionale)**

Le révisé du budget 2022, le budget prévisionnel 2023 et la cotisation club régionale sont présentés par Dominique PARAMANOFF. La cotisation club régionale correspond aux montants 2021, à savoir une part fixe de 62€ par club et une part variable de 0,25€ par licencié.

Le trésorier apporte une précision quant aux budgets présentés datant de juin 2022 et nécessitant une mise à jour au vu de l'évolution de la saison sportive. Un nouveau budget révisé sera adressé prochainement aux élus.

- *L'assemblée adopte les budgets révisé et prévisionnel à la majorité des voix des membres présents avec 1 abstention (Vincent FOURNIER - 38 voix).*
- *La cotisation club est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

La commission financière représentée par Thierry MASSON souhaite souligner que le travail de vérification et de contrôle des comptes est grandement facilité par les services de la ligue et que la commission bénéficie d'un accès total aux documents.

### **POINT 8. Autres questions portées à l'ordre du jour**

Frantz RALITE indique qu'aucune question n'a été portée à l'ordre du jour.

### **POINT 9. Informations fédérales**

Frantz RALITE indique que les informations fédérales ont été envoyées à tous les participants avec la convocation.

Des informations générales sont données par le bureau de la ligue et Magali BATON :

- Le comité directeur du comité départemental de Meuse a démissionné. Le comité est placé sous l'administration provisoire de la Fédération et de la ligue. Des élections sont organisées et se tiendront le 22 octobre 2022.  
La bureau de la ligue en profite pour remercier le comité directeur du CD55 et sa présidente Martine LEPEZEL pour le travail effectué depuis de nombreuses années et leur investissement pour le judo régional.
- Le pôle France de Strasbourg est désormais en cogestion entre la Fédération et la ligue. A la suite du départ en retraite d'Éric DESCHAMPS et de la nomination au poste d'entraîneur national élite masculin de Yacine DOUMA, Alexandre LHOMME prend en charge à partir de la rentrée la gestion du pôle France. Une autre nomination sera effectuée prochainement.
- Le poste d'entraîneur du pôle espoirs de Strasbourg laissé vacant sera occupé par Vincenzo LA MANNA.
- La ligue a recruté au poste de CTF en charge du développement du para judo, Loïc CHAPLET bénéficiant d'un financement du poste ESQ par l'ANS.
- Le comité du Haut Rhin de judo embauche Sandrine BRUGGER au poste de chargée de développement en remplacement de Magali WILLMANN.
- Le bureau de la ligue souhaite avec l'arrivée d'une nouvelle équipe au comité directeur du CD55, l'embauche d'un CTF à temps partiel pour contribuer au développement du territoire.
- La campagne PSF-ANS est en phase de clôture, les paiements sont en cours de versement par l'Agence durant le mois de septembre. 308 690 euros sont attribués aux clubs et OTD du territoire.
- Le projet de dojos solidaires 1 000 dojos prend forme et plusieurs lieux sur le territoire sont identifiés.
- Le label club est en cours d'élaboration par la Fédération. Le lancement est prévu pour janvier 2023.

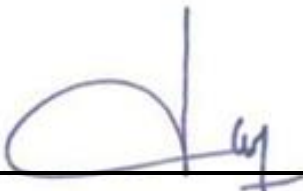
### POINT 10. Questions diverses

Sébastien GIRARDEY, directeur des événements internationaux de la Fédération, sollicite une mobilisation générale des acteurs du territoire avant la tenue du championnat d'Europe par équipes mixtes de Mulhouse le 12 novembre 2022. Il souhaite que tout le monde puisse participer à la fête et s'associer à cet événement d'envergure internationale.

Magali BATON souhaite remercier tous les élus et les clubs du Grand Est de leur travail et de leur investissement. Elle souhaite à tous une très bonne saison sportive 2022/2023 et rappelle que la Fédération compte sur tous les acteurs pour développer le judo français, notamment au sein des commissions nationales constituées sur différents sujets.

**Frantz RALITE lève la séance et clôture l'assemblée générale de la Ligue Grand Est de Judo à 21h00.**

**Il rappelle que le prochain conseil d'administration se tiendra, en présentiel, le 24 septembre 2022 à Tomblaine.**



---

**Jean-Louis DUVERGEY**  
Président de la Ligue Grand Est de Judo



---

**Frantz RALITE**  
Secrétaire général de la Ligue Grand Est de Judo